La HACA publie son rapport annuel pour l'année 2020

20 déc 2021

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle -HACA- a rendu public son rapport d'activité au titre de l'année de 2020. Ce rapport publié en trois langues : arabe, amazighe et français, restitue l'essentiel des réalisations de l'instance de régulation ainsi que les principaux indicateurs relatifs à l'évolution du paysage audiovisuel national au cours d'une année exceptionnelle où tous les secteurs d'activités ont été impactés par la crise économique induite par la crise pandémique de la Covid-19.

En matière de régulation des contenus audiovisuels, Le conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a pris 79 décisions relatives aux programmes diffusés par les radios et télévisions

publiques et privées. L'Institution a également publié un rapport sur le traitement médiatique de la pandémie Covid 19 présentant des données quantitatives et des constats critiques ainsi que des recommandations pour que le traitement médiatique de la crise pandémique soit respectueux des principes des droits humains tel que le respect de la dignité humaine, du droit à l'image et de la vie privée.

Concernant la gestion du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, le suivi réalisé par la HACA au cours de l'année 2020, a permis de relever que plus de 846 heures ont été consacrées aux interventions des personnalités publiques par les médias audiovisuels. 39% de ce volume horaire global ont été alloués aux acteurs politiques, 30% aux acteurs associatifs, 23% aux acteurs professionnels et 8% aux acteurs syndicaux.

Le suivi du temps de parole dans les magazines d'information du service public audiovisuel, du gouvernement et de la majorité, d'un côté, et l'opposition, de l'autre côté, montre que les interventions du gouvernement-majorité ont occupé 60% du temps de parole global, alors que 40% de ce temps est revenu à l'opposition. Il est à noter que le respect du principe d'accès équitable entre le gouvernement-majorité et l'opposition est évalué sur la base de la représentativité de ces deux catégories dans la Chambre des Représentants (respectivement 59% et 41% à fin 2020).

D'autre part, et pour répondre à l'exigence d'équité territoriale en matière d'accès du citoyen aux services audiovisuel, la HACA a assigné à la SNRT 8 fréquences pour élargir son réseau de diffusion de la télévision numérique terrestre. 107 fréquences FM ont été également assignées à des opérateurs publics et privés pour les besoins de l'extension de la couverture de la radio FM dans 42 localités dans le sud du Royaume et les régions rurales éloignées des centres urbains.

Le Rapport met par ailleurs en exergue la contribution de la HACA aux stratégies de politique publique, notamment sa contribution à la réflexion nationale sur le Nouveau Modèle de Développement.

Le Rapport annuel 2020 à télécharger [2]

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B [2] https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/Rapport_Annuel_Haca_2020_VF.pdf